

groupes faisant fréquemment référence, entre autres, aux contrôles de la Commission de lutte contre l'inflation. Toutefois, il a été reconnu que ces contrôles avaient eu certains avantages et qu'ils avaient peut-être même été nécessaires dans certains cas.

Certains hommes d'affaires se sont plaints du climat des relations industrielles moins favorables à la production au Canada qu'aux États-Unis, soulignant, entre autres, que les syndicats canadiens étaient plus politisés et moins soucieux de la bonne marche des affaires que leurs homologues américains.

La crise de confiance qui caractérise le climat des affaires au Canada semblait affliger les investisseurs et les hommes d'affaires des deux pays. M. William Eberle, qui représentait les États-Unis aux négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round et qui est maintenant dans les affaires, a expliqué au Comité certaines appréhensions et inquiétudes qui ont cours aux États-Unis:

«Aux États-Unis, nous sommes tout particulièrement inquiets . . . de l'attitude canadienne envers l'investissement et cela est dû, tout d'abord à votre AEIE, au contrôle des prix et des salaires, et au taux d'inflation. Il est difficile de cerner cette inquiétude, mais la question qui se pose dans la plupart des conseils d'administration des États-Unis est de savoir si le Canada est un pays où il est avantageux d'investir. On se demande s'il y aura ou non des profits à long terme, si l'avenir de l'entreprise privée au Canada est assuré. (II, 17:11)

Les entreprises et les milieux d'affaires américains ont mis du temps à reconnaître que les principaux objectifs de la Loi sur l'examen des investissements étrangers ne sont pas tant de bloquer les investissements que d'en améliorer les modalités. Cependant, le gouvernement américain a déclaré qu'il ne considère pas l'Agence d'examen de l'investissement étranger comme un «sérieux obstacle» à la plupart des investissements directs faits au Canada.*

Les États-Unis considèrent depuis longtemps le Canada comme un partenaire commercial fiable, mais certains événements survenus en 1970 les ont amenés à réexaminer la situation; ce changement d'attitude explique peut-être partiellement l'exode croissant des capitaux que les filiales américaines installées au Canada font rentrer aux États-Unis. Ainsi, la décision prise en 1970 par le Canada de diminuer progressivement ses exportations de pétrole a d'abord étonné les États-Unis. Même si ces derniers comprennent mieux à présent les raisons de cette décision, leur première réaction à l'égard des «Arabes du Nord aux yeux bleus» appelait la revanche. M. Eberlé qualifiait l'événement de «véritable choc pour les États-Unis.» (II, 17:29)

La nationalisation par le gouvernement de la Saskatchewan d'une partie de l'industrie de la potasse a soulevé de très vives réactions aux États-Unis qui comptent énormément sur cette province pour leur approvisionnement. En effet, en 1974, environ 70% de leurs besoins étaient assurés par le Canada. Dans un aide-mémoire adressé au gouvernement canadien, le gouvernement américain évoquait le «grand risque de détérioration des intérêts américains et des relations canado-américaines à la suite de cette initiative».** Un certain nombre d'hommes politiques américains ont exprimé des inquiétudes quant à la sécurité des importations. Le gouvernement de la Saskatchewan avait pourtant bien précisé qu'il souhaitait accroître la production (et

* Ambassade des É.-U., *Annual Review of the Canadian Economy*, 1977.

** Aide-mémoire, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 9 décembre 1975.